

Communiqué phytosanitaire

n° 28 du 17 août 2022

SOMMAIRE

Généralité

- Obtenir son permis de traiter

Arboriculture

- Contrôle à la récolte fruits à pépins
- Cochenille farineuse
- *Drosophila suzukii*

Viticulture

- *Drosophila suzukii*
- Entretien du sol, semis
- Contrôle de maturité

GÉNÉRALITÉ

OBTENIR SON PERMIS DE TRAITER

L'inscription aux prochains cours de préparation au permis de traiter est désormais possible en ligne, via le site Internet du [SCA > Ecole d'agriculture du Valais > Formation continue](#). Le permis de traiter est obligatoire pour toute personne désirant employer des produits phytosanitaires à titre professionnel ou commercial dans l'agriculture ou dans l'horticulture. L'utilisation non professionnelle n'est autorisée que pour les produits phytosanitaires marqués comme tels.

Le prochain cours en français aura lieu entre le 14 et 25 novembre 2022 à Châteauneuf. Délai d'inscription : **12 novembre 2022**. Le prochain cours en allemand commencera le 23 janvier 2023 à Viège. Délai d'inscription : **30 novembre 2022**.

ARBORICULTURE

CONTRÔLE À LA RÉCOLTE FRUITS À PÉPINS

La récolte a débuté dans les vergers de poires et de pommes. C'est le bon moment pour contrôler les attaques de différents ravageurs et d'évaluer l'efficacité des stratégies de lutte. Ces contrôles permettent également de préparer celles de la saison à venir. Parmi les ravageurs à surveiller, on peut citer :

- le carpocapse des pommes et des poires, la capua et la petite tordeuse des fruits : seuil de 1 %
- l'hoplocampe : seuil de 3 à 5 %
- les punaises et la cochenille farineuse : merci de nous contacter en cas de dégâts

COCHENILLE FARINEUSE

Le pic des adultes de la deuxième génération prévu autour du 11 août dernier, selon le modèle, a été confirmé par le nombre de mâles capturés dans notre réseau de pièges. Lors des contrôles visuels, nous observons aussi bien des nymphes des stades N2 et N3 que des femelles adultes prêtes à pondre. En effet, la deuxième génération est toujours plus étalée dans le temps que la première. Il est maintenant trop tard pour lutter chimiquement. Si vous remarquez des dégâts sur vos fruits lors des récoltes, il est important de noter de quelle(s) parcelle(s) ils proviennent afin de pouvoir lutter de manière précise le printemps prochain. S'il s'agit d'une parcelle nouvellement contaminée, merci de nous en informer par mail à sca-oca@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 76 20.

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures de *D. suzukii* dans notre réseau de pièges ont encore fortement augmenté la semaine dernière, avec en moyenne 534 individus par piège et, dans les parcelles d'abricotiers, 1196 individus par piège. Un contrôle sur abricots (25 fruits) a révélé une attaque de 48 %.

Restez vigilants sur les variétés tardives et continuez de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Les conditions météorologiques actuelles sont, dans la majorité du vignoble, défavorables à l'activité de *D. suzukii*. Les parcelles situées en zones sensibles présentent néanmoins un risque d'infestations de l'insecte en raison de l'augmentation du niveau de population en cette période de l'année et du phénomène de concentration des individus dans les zones sensibles en période sèche. **Pour anticiper les attaques, identifiez les parcelles à risque, mettez en place les mesures prophylactiques, éventuellement optez pour une mesure complémentaire.**

Les parcelles sensibles présentent les caractéristiques suivantes

- **Environnement de la parcelle** : proximité de forêt, proximité de fruits à noyaux, proximité de milieux aquatiques, protégé du vent, enherbement dans la zone des grappes
- **Cépages** : Dunkelfelder, Gamay, Gamaret, Garanoir, Diolinoir, Pinot noir, Humagne rouge, Syrah, Cornalin, Eyholzer roter
- **Conduite / taille** : diable / papillon, interligne < 140 cm, hauteur fil porteur < 50 cm, forte vigueur
- **Caractéristiques du raisin** : grappes compactes, pellicules fines, blessures

Mesures prophylactiques indispensables

- Effeillage adapté de la zone des grappes
- Enherbement bas durant la maturation
- Eviter les blessures des grappes
- Ne pas restituer le marc dans le vignoble jusqu'à la fin des vendanges
- Eliminer les éventuels foyers de pourriture

Mesures complémentaires

- Pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm)
- Kaolin (argile, Surround 2 %; 24 kg/ha) si des pontes sont observées (trous <1 mm sur baie saine)

En cas de suspicion d'attaque de *D. suzukii* sur une parcelle, vous pouvez apporter vos échantillons à l'office de la viticulture selon la méthodologie suivante :

- Prélever 5 grappes par parcelle de manière aléatoire
- Mettre les grappes dans un **sachet étiqueté** : Nom, Prénom, n° de téléphone, Commune, n° parcelle, lieu-dit, cépage
- Apporter les échantillons les **lundis et mardis** à l'office de la viticulture

Résultats des contrôles de pontes dans les baies

Chaque semaine, des échantillons de baies issus d'un réseau de parcelles sensibles sont contrôlés par l'office de la viticulture. L'intensité des attaques dans ces parcelles permet d'évaluer la pression du ravageur en temps réel. Le détail des résultats est visible sur : [Insect Monitoring D. suzukii ponte](#) (mis à jour tous les jeudis en fin de journée).



ENTRETIEN DU SOL, SEMIS

Semis d'espèces peu concurrentielles : Afin de réduire l'utilisation d'herbicides sans influencer la qualité du raisin, il existe la possibilité de semer en automne (de fin août à mi-octobre) du Brome des toits (*Bromus tectorum*) ou un mélange de semences développé pour les situations séchantes du Valais central (pour interligne ou pour talus de banquettes). En situations sèches, ces semis se limitent généralement à une hauteur de 30 à 40 cm, mais ils peuvent atteindre 80 cm de haut en sol riche ou en année pluvieuse. C'est pourquoi nous ne les recommandons pas en cultures basses (vignes en gobelet ou fil porteur inférieur à 60 cm). Mélanges OH-Vignoble-Interligne ou OH-Vignoble-Talus à commander auprès de OH Semences à Orbe (044 879 17 18)

Semis d'engrais vert : Un couvert végétal temporaire peut s'avérer intéressant hors de la période végétative de la vigne, pour gérer le repos du sol après un arrachage et pour diminuer l'implantation d'espèces pionnières envahissantes. Certaines espèces couvrantes et/ou à croissance rapide diminuent le développement des plantes adventices. En revanche, le couvert puise de l'eau pour sa croissance. Attention donc, en zones sèches et lors de périodes de forte croissance de la vigne, à détruire l'engrais vert avant qu'il ne concurrence la vigne sur le plan hydrique. Mélanges UFA "Viti Fit Automne" à commander auprès de Landi Saxon pour un semis après vendange. [UFA Viti automne](#)

CONTRÔLE DE MATURITÉ DES PRINCIPAUX CÉPAGES

Le suivi du contrôle officiel de maturité a débuté le 16 août. Les résultats hebdomadaires sont disponibles tous les mardis en fin d'après-midi et accessibles électroniquement via notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/contrôle-de-maturité-des-raisins> ou via notre application AgriVS et ce communiqué.

2022	Chasselas			Gamay			Pinot noir			Rhin		
Date	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
16.08	66.0	6.4	2.73	77.1	10.9	1.70	75.7	10.1	1.34	71.3	9.1	1.54

Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).

Service cantonal de l'agriculture

